

Initiatives de l'Alliance Sorbonne Université

Positionnement et missions des Initiatives

Les Initiatives de l'Alliance Sorbonne Université (ASU) sont des entités transversales, ouvertes à l'ensemble des membres de l'ASU, visant à fédérer une communauté interdisciplinaire autour d'une thématique de recherche originale. L'Initiative doit soit développer l'interdisciplinarité ou la transversalité au sein d'une thématique existante, soit faire émerger une nouvelle thématique interdisciplinaire ou transverse non représentée dans les Instituts existants. Dans tous les cas, elle doit promouvoir de nouvelles interactions entre des acteurs qui n'ont pas l'habitude de collaborer dans le cadre d'activités de recherche. Ces interactions peuvent également s'élargir à des actions de formation et/ou de diffusion et valorisation. Selon les communautés et le cadre scientifiques dans lesquels elle s'inscrit, l'Initiative peut être centrée sur un seul établissement de l'ASU et, dans le cas de SU, sur une seule faculté.

Les Initiatives font l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt auprès de la communauté de l'ASU. Les projets lauréats sont financés pour une durée de cinq ans. Au terme de ces cinq années, l'Initiative prend fin. Sa thématique peut éventuellement être revisitée et renouvelée dans le cadre d'une nouvelle Initiative, ou intégrer les axes des unités de recherche de rattachement de ses porteurs et porteuses, donner naissance à un réseau ou une fédération de recherche, ou encore, si elle s'avère capable de rassembler une communauté large et pérenne, devenir ou intégrer un Institut.

Pilotage des Initiatives

Le pilotage stratégique des Initiatives et leur suivi sont assurés par un Comité de pilotage (Copil I&I) placé auprès du Comité des membres de l'ASU et présidé par la/le délégué(e) général(e) de l'ASU. Ce Copil I&I est constitué de deux représentants par établissement de l'ASU, de deux représentants par faculté de Sorbonne Université (un pour la formation, un pour la recherche) et d'un représentant de chaque organisme de recherche. La Direction Générale des Services Adjointe (DGSA) Recherche et Formation, la Direction de la Recherche et de l'Innovation et la cellule PIA de Sorbonne Université sont des invités permanents.

Le Copil I&I rapporte régulièrement devant le Comité des membres de l'ASU, qui étudie et valide les propositions. Il a pour mission de :

- piloter les appels à manifestation d'intérêt pour la création d'Initiatives ;
- proposer au comité des membres les projets d'initiatives lauréats avec les enveloppes budgétaires associées financées sur l'Idex ;
- valider l'équipe de direction et la composition du Comité exécutif (CE) de l'Initiative ;
- piloter l'évaluation quinquennale des Initiatives et l'analyse de leur bilan à mi-parcours ;
- proposer des évolutions aux Initiatives au terme du contrat quinquennal.

Principes de fonctionnement et de gouvernance

L'Initiative est dirigée par un directeur ou une directrice scientifique. Les directions adjointes scientifiques sont vivement encouragées, notamment pour assurer une bonne représentation des principaux thèmes portés par l'Initiative, ainsi que des établissements impliqués. Les directeurs, directrices, directeurs-adjoints et directrices-adjointes sont missionnés par le Président ou la Présidente de l'ASU sur proposition du Copil I&I et validation par le Comité des membres de l'ASU. Son mandat se termine à échéance des 5 ans du contrat quinquennal de Sorbonne Université (SU). Dans le cas où le directeur ou la directrice scientifique est enseignant-chercheur ou enseignante-chercheuse, elle ou il bénéficie d'une décharge d'enseignement (pouvant aller jusqu'à 64h éq. TD pour l'ensemble de l'équipe de direction) et peut prétendre, selon l'établissement d'appartenance, à une prime de responsabilité.

Le directeur ou la directrice s'entoure d'un Comité Exécutif (CE) composé de représentantes et représentants des structures de recherche et de formation liées à la thématique de l'Initiative.

Le directeur ou la directrice est chargée de :

- proposer au Copil I&I la liste des représentantes et représentants des structures de recherche et de formation des établissements membres de l'ASU pour le CE ;
- préparer, convoquer et présider le CE ;
- élaborer, avec le soutien du CE, le projet scientifique de l'Initiative ;
- animer la communauté dans les réflexions transversales ;
- coordonner les activités de l'Initiative et assurer leur cohérence avec les objectifs et le programme scientifique ;
- préparer le bilan des activités à mi-parcours et réaliser l'autoévaluation à l'issue du contrat quinquennal ;
- veiller à la bonne communication des actions menées par l'Initiative, en lien avec les services de communication des différents établissements ;
- représenter l'Initiative dans ses échanges scientifiques en interne et en externe à l'ASU ;
- assurer le lien et le dialogue avec le Copil I&I.

Le Comité Exécutif (CE), animé par le directeur ou la directrice de l'Initiative, se réunit au moins trois fois par an. Il a une mission de conseil et participe à l'élaboration du programme scientifique de l'Initiative, à la définition des activités associées et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés ; il se fait l'écho des propositions des structures de recherche et de formation qu'il représente et les informe des actions conduites par l'Initiative. Les relevés de décision du CE sont mis à disposition sur un site dédié pour faciliter une large consultation.

La direction de l'Initiative est encouragée à mettre en place un Conseil d'Orientation Stratégique composé de personnalités scientifiques, extérieures à l'ASU, reconnues dans les disciplines concernées par les activités de l'Initiative, ainsi que de représentantes et représentants du monde socio-économique et/ou politique, afin d'échanger sur les priorités et les évolutions thématiques de l'Initiative.

Les actes de gestion administrative de l'Initiative sont pris en charge par du personnel de gestion administratif (commandes d'achats, missions, suivi régulier des budgets, conventions, soutien à l'organisation des événements...) mutualisé avec d'autres Initiatives et/ou Instituts.

Communication

Pour plus d'impact et de visibilité en interne comme en externe, les Initiatives doivent adopter une identité visuelle commune garantissant une reconnaissance immédiate, et utiliser le logo de l'ASU. Les Initiatives veillent à ce que les services de communication des différents établissements soient informés de leurs principales activités, afin d'en assurer une bonne diffusion en interne comme à l'extérieur, au niveau régional, national et international. Elles s'appuient sur un ou une chargée de communication mutualisé(e) entre les Instituts et Initiatives qui prend en charge les actions de communication des Instituts et Initiatives et de faire le lien avec les services de communication des différents établissements de l'ASU.

Financement et soutien à l'Initiative

Les établissements membres impliqués s'efforcent d'orienter des ressources spécifiques pour soutenir les projets des Initiatives et de les aider à obtenir des ressources externes. Le montant pluriannuel (5 ans) du financement Idex alloué par l'ASU est défini par le Comité des membres sur proposition du Copil I&I. A mi-parcours, une réévaluation du budget alloué par l'ASU est réalisée sur la base du bilan des actions réalisées, des sommes dépensées et du projet restant à développer sur le contrat en cours.